

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CNP ONE

CNP Assurances

Site internet : www.cnp.fr

Appelez le 01 42 18 70 36 pour de plus amples informations

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est chargée du contrôle de CNP Assurances en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 28/05/2025

CNP Assurances fait partie du groupe La Banque Postale.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

CNP ONE est un contrat d'assurance individuel sur la vie libellé en euros et en unités de compte.

Le contrat comporte une date d'échéance de 30 ans à compter de sa date de conclusion. Le contrat pourra être prorogé à l'échéance, selon les modalités et les conditions qui seront précisées à l'échéance.

Objectifs

Les options d'investissement sous-jacentes proposées sont :

- le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B ou le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS LIB'RT 4G pour la Formule LIB'RT,
- les supports en unités de compte dans les modes de gestion « Gestion Libre ».

Le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B ou le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS LIB'RT 4G est investi principalement en actifs obligataires.

Le rendement du support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Assurances, des frais sur encours et des prélèvements sociaux.

Le rendement du support en euros CNP PATRIMOINE EUROS LIB'RT 4G du contrat du souscripteur dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Assurances au support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B, des frais sur encours et des prélèvements sociaux et sera compris entre 70 % et 120 % de ce taux en fonction du taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte constaté sur le contrat du souscripteur au 31 décembre de chaque année.

Les supports en unités de compte sont constitués par des organismes de placement collectifs (avec des classes d'actifs de type monétaires, obligataires, actions, mixtes, immobiliers), des actions, des obligations et des titres de créances. Le rendement des supports en unités de compte dépend de l'évolution des marchés financiers.

Le rendement du capital investi dans le mode de gestion « Gestion Sous Mandat » dépend de l'orientation de gestion choisie et du rendement des supports en unités de compte qui composent ce mode de gestion.

Investisseurs de détail visés

Le type de souscripteur auprès duquel le contrat est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente

Assurance : avantages et coûts

CNP ONE comporte une garantie en cas de vie qui donne droit au paiement d'un capital ou d'une rente ainsi qu'une garantie en cas de décès qui donne droit au versement d'un capital ou d'une rente au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Le montant des garanties dépend des options d'investissement sous-jacentes, il est présenté dans la rubrique « quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	Pourcentage des montants que vous versez	De 0,38 % à 1,38 %
Coûts de sortie	Pourcentage de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé	De 0,00 % à 3,01 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	De 1,00 % à 6,53 %
Coûts de transaction	Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	De 0,00 % à 5,69 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Le montant varie en fonction de la performance de votre investissement.	De 0,00 % à 2,94 %

Les coûts supportés par le souscripteur varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

Le souscripteur peut renoncer à son contrat dans un délai de 30 jours calendaires révolus suivant la date de réception de ses conditions particulières.

Durée de détention recommandée : 8 ans compte tenu de la fiscalité en vigueur.

Le contrat CNP ONE comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par CNP Assurances dans un délai de 60 jours selon les modalités contractuelles. Le rachat anticipé avant l'échéance ou la fin de la période de détention recommandée des options d'investissement sous-jacentes peut modifier le profil de risque ou de performance et / ou entraîner la perte de garanties du capital.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à son contrat, le souscripteur doit contacter son conseiller.

La réclamation peut émaner du souscripteur mais également de l'assuré le cas échéant, des bénéficiaires, y compris leurs mandataires et leurs ayants droit.

En cas de désaccord sur la réponse donnée, ces personnes pourront s'adresser à CNP Patrimoine à l'adresse postale suivante : CNP Patrimoine - TSA 60002- 13081 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 ou sur le site www.cnp.fr.

En cas de désaccord avec une décision prise par CNP Assurances, ou en l'absence de réponse au bout de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, ces personnes pourront s'adresser au Médiateur : par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 » ou directement sur le site internet « www.mediation-assurance.org ».

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

Autres informations pertinentes

Les informations spécifiques relatives à chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site internet <https://dic.cnp.fr>

Les documents d'information supplémentaires contractuels ou légaux sont les documents qui matérialisent le contrat et les autres documents d'information :

- les conditions générales du contrat CNP ONE,
- les annexes aux conditions générales du contrat relatives aux minima d'opération et taux de frais en vigueur, aux informations sur les valeurs de rachat, à la garantie plancher optionnelle en cas de décès et à la fiscalité en vigueur,
- l'avenant décrivant les caractéristiques de la Formule LIB'RT signé, si le client a choisi la formule LIB'RT,
- les annexes relatives aux listes de supports éligibles au contrat CNP ONE par mode de gestion,
- l'annexe complémentaire relative aux informations sur la durabilité des supports d'investissement,
- les documents descriptifs des caractéristiques principales des supports en unités de compte,
- les dispositions particulières des supports, le cas échéant,
- la convention de démembrement, le cas échéant,
- la proposition d'assurance signée,
- les conditions particulières,
- le mandat d'arbitrage, le cas échéant,
- la convention de conseil et de transmission d'arbitrages, le cas échéant,
- les avenants éventuels,
- le bulletin de situation annuel.

